

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 11 novembre 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Neuf (9) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le quorum.

2019-11-255
6905

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-11-256
6905

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 octobre 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2019-11-257
6905

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 octobre 2019.

Dépôt du rapport comparatif de janvier à octobre (2018 et 2019).

Dépôt du rapport comparatif : prévisions budgétaires et dépenses à venir pour 2019.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 458 m³, moyenne : 79 m³/jr

Secteur Les Buissons : 6 158 m³, moyenne: 199 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : 01/08/2019 au 11/11/2019 : 5.68 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 9 et 25 octobre 2019

Incendies: 2, 4, 7, 12 et 14 octobre 2019

Premiers répondants : 16 et 30 octobre 2019

Formation des pompiers : aucune

Rencontre : 23 octobre 2019

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2019-11-259
6907

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-11-11, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR NOVEMBRE 2019

Transferts:

02 13000 335	Internet administration	+ 100 \$
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+ 500 \$
02 13000 670	Fournitures bureau	+ 250 \$
02 19000 522	Ent. et rép. – Édifice municipal	+ 2 300 \$
02 22000 200	Charges sociales – employeur	+ 2 600 \$
02 22000 331	Téléphonie	+ 200 \$
02 22000 339	Système de télécommunication – Incendie	+ 1 200 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	+ 2 200 \$
02 22000 522	Entretien bâtiment – Caserne	+ 2 300 \$
02 22000 670	Fourniture bureau	+ 2 100 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	+ 500 \$
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+ 1 750 \$
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+ 4 000 \$
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie et outillage	+ 5 000 \$
02 32000 643	Petits outils	+ 150 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purification de l'eau	+ 700 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	+ 400 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine eau	+ 1 000 \$
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie	+ 2 250 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+ 150 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+ 100 \$
02 41500 681	Fosse rue David - Électricité	+ 100 \$
02 62200 445	Contrat vidange toilettes	+ 450 \$
02 70120 141	Salaire régulier C.C.	+ 3 900 \$
02 70120 522	Ent. et rép. bâtiment	+ 4 300 \$
02 70130 141	Salaire régulier - Patinoire	+ 1 200 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	+ 300 \$
02 70130 521	Ent. et rép. – Patinoire	+ 150 \$
02 70190 959	Subvention organismes loisirs/culture	+ 1 000 \$
02 92100 831	Intérêts – Camion autopompe	+ 2 200 \$
		<hr/>
		+ 43 350 \$
02 11000 200	Charges sociales - Employeur	- 250 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 350 \$
02 11000 493	Réception	- 1 500 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 1 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 13000 331	Téléphonie	- 300 \$
02 13000 454	Formation et perfectionnement	- 1 200 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 900 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 300 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

2019-11-260
6909

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal doivent, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes.

2019-11-261
6909

MANDAT – TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale/secrétaire-trésorière et le maire pour qu'ils soient autorisés, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2019 et des années antérieures.

2019-11-262
6909

MANDAT AU HUISSIER DE JUSTICE – MME KIM BÉLANGER

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Mme Kim Bélangier, huissier de justice, pour qu'elle puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec les frais pour dépôt à la cour de 56,25 \$, les brefs de saisie, les frais d'avis de 5,00 \$, le mandat de 5,00 \$ et les frais du huissier.

2019-11-263
6909

ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait convenu avec la Maison des jeunes Le SQUAT, en 2008, qu'elle aiderait à l'entretien de la future maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'était engagée à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la Maison des jeunes pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un chèque au montant de 5 000,00 \$, selon les factures déposées par la Maison des jeunes Le SQUAT, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2019.

2019-11-264
6909

PROJETS – POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à la continuité des projets qui sont liés à la poursuite des objectifs de la politique familiale municipale;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics, l'administration et les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE selon la résolution # 2019-10-247 un comité municipal de sécurité civile a été créé;

QUE les personnes suivantes soient ajoutées et désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

- Maurice Girard, substitut coordonnateur de site;
- Cindy Ross, substitut représentante de l'administration;

Cette résolution ajoute ces deux nominations à la résolution # 2019-10-247 concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

2019-11-266
6911

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Dania Hovington, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Mme Dania Hovington soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;
- CONSIDÉRANT QUE** la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droits, des inégalités existent encore;
- CONSIDÉRANT QUE** des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que par la présente déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

2019-11-270
6913

**APPEL D'OFFRES 2019-04 – ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE
POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion-citerne pour le service des incendies;
- CONSIDÉRANT QU'** une seule soumission conforme a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 2.17 du devis général, la Municipalité se réserve le droit de négocier le prix à la baisse, sans autre modification, dans l'éventualité où une seule soumission conforme lui est présentée et que le prix soumis accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité, tel que prévu à l'article 938.3 du Code municipal ;
- CONSIDÉRANT QU'** une négociation a eu lieu avec le soumissionnaire afin de réduire le coût de la soumission en enlevant certains éléments.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Maxi Métal inc. au montant négocié de 311 807,60 \$, incluant les taxes.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les travaux de réparation de la peinture du camion F-250 2011 auprès de VAR inc., au coût de 1 000,00 \$, plus les taxes.

2019-11-274
6915

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être renouvelés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au renouvellement des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme de la façon suivante :

Mme Diane Synnett, directrice	2 ans
M. Gilles Imbeault, directeur	2 ans
M. Dave Prévèreault, directeur	2 ans
Mme Denise Fleurant, directrice	1 an
Mme Louise Ménard, directrice	1 an

2019-11-275
6915

**PROJET – AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN DU SENTIER DE
SKI DE FOND**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au montant de 24 239,52 \$, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procédera, avec cette aide financière, à l'amélioration de l'entretien du sentier de ski de fond et à la bonification des sentiers hivernaux afin de diversifier le service et ainsi augmenter le nombre d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les équipements et la signalisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de :

<u>Gratte et traceur</u> : chez Grattemotoneige.com	3 300,93 \$
<u>VTT</u> : chez Baie-Comeau Motosport	18 601,77 \$
<u>Poêle à bois et quincaillerie</u> : chez Rona	1 954,58 \$
<u>Signalisation</u> : chez LettraGraf	1 298,08 \$

Pour un total de 25 155,36 \$, taxes incluses.

Le montant à déboursier par la municipalité est 2 967 \$, qui sera pris dans le surplus accumulé.

2019-11-276
6915

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION DE LA
FAUNE BENTHIQUE SUR LA PLAGE**

CONSIDÉRANT QUE pour permettre de répondre aux demandes et aux questions anticipées de la part des autorités fédérales et provinciales, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à une caractérisation détaillée de la faune benthique et à une description du substrat dans le secteur visé par les travaux de stabilisation dans le secteur de la rue Labrie Est;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-11-281
6917


FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 58.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE